



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité**  
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le **26 MARS 2025**

**Le Préfet de la Marne**

*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

Arrêté modificatif relatif à la  
commission de contrôle de la commune  
de MARSON

**VU** le code électoral, et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

**VU** le renouvellement général des conseillers municipaux des 15 mars et 28 juin 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission de contrôle de la commune de MARSON du 26 avril 2023 ;

**Vu** le décès de M. André CHALON en date du 4 février 2025 ;

**VU** la demande de modification de la composition de la commission de la commune de MARSON en date du 4 mars 2025 ;

**Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne,**

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 avril 2023 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Article 1<sup>er</sup> : La commission de contrôle de la commune de MARSON est composée comme suit :

- Conseiller municipal : M. LEVEQUE Jean-Philippe
- Délégué de l'administration : M. MATHIEU Jean-Luc et M. RISSELIN Jean-Claude (suppléant)
- Délégué du Tribunal Judiciaire : Mme GUERIN Monique"

**Article 2 :** Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et le maire de la commune de MARSON sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'affichages d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il en existe un.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,

Raymond YEDDOU

